

## SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, tenue le lundi 26 octobre 2020 à 17 h 30, Visioconférence, Plateforme Zoom.

Sont présents: Mme Geneviève Hamelin, conseillère du district électoral de Maizerets-Lairet et présidente de l'Arrondissement  
M. Jean Rousseau, conseiller du district électoral du Cap-aux-Diamants  
M. Yvon Bussières, conseiller du district électoral de Montcalm-Saint-Sacrement  
M. Pierre-Luc Lachance, conseiller du district électoral de Saint-Roch-Saint-Sauveur  
Mme Suzanne Verreault, conseillère du district électoral de Limoilou

Sont également présents: M. Alain Perron, directeur de l'Arrondissement  
Mme Cindy Rousseau, assistante-greffière d'arrondissement

La présidente de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

### **CA1-2020-0271** Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 24 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.1V.Q. 1, les membres du conseil consentent à l'unanimité de suspendre certaines règles de procédure prévues audit Règlement.

Conformément aux *Arrêtés 2020-029 du 26 avril 2020 et 2020-074 du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19*, la séance se tient par visioconférence et sans la présence du public.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières, appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Matières nécessitant une consultation publique**

Aucune matière

## **Suivi réglementaire de la consultation publique**

---

Aucun suivi.

## **Questions découlant du procès-verbal du 13 octobre 2020**

---

Aucune question.

## **CA1-2020-0272 Approbation du procès-verbal du 13 octobre 2020**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020, tel que déposé.

Madame la présidente s'est abstenue de voter

Adoptée à l'unanimité

## **Communications écrites au conseil**

---

L'assistante-greffière dépose les documents suivants au conseil:

- Rapport de consultation écrite relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à sa concordance au Programme particulier d'urbanisme du secteur sud de Saint-Roch*, R.C.A.1V.Q. 388 (concordance PPU St-Roch) District de Saint-Roch-Saint-Sauveur - Quartier Saint-Roch
- Rapport de demande d'opinion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à sa concordance au Programme particulier d'urbanisme du secteur sud de Saint-Roch*, R.C.A.1V.Q. 388 (concordance PPU St-Roch) District de Saint-Roch-Saint-Sauveur - Quartier Saint-Roch
- Rapport de consultation écrite relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux zones 11033Mb et 11103Mb aux fins de sa concordance au programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire*, R.C.A.1V.Q. 402 (Amérique-Française et 165 Grande Allée Est) District du Cap-aux-Diamants - Quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire
- Rapport de demande d'opinion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux zones 11033Mb et 11103Mb aux fins de sa concordance au programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire*, R.C.A.1V.Q. 402 (Amérique-Française et 165 Grande Allée Est) District du Cap-aux-Diamants - Quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire
- Rapport de consultation écrite relatif aux *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot numéro 1 212 982*

*du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 403, et Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot numéro 1 212 982 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 404 (196 rue Saint-Paul) District du Cap-aux-Diamants - Quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire*

- Rapport de demande d'opinion relatif aux *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot numéro 1 212 982 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 403, et Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot numéro 1 212 982 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 404 (196 rue Saint-Paul) District du Cap-aux-Diamants - Quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire*
- Liste des virements budgétaires effectués pour le mois de septembre 2020

### **Première partie de la période d'intervention des membres du conseil**

---

Une première période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est ouverte à l'intention des membres du conseil.

### **Première période de questions des citoyens**

---

Une première période de questions, d'une durée maximale de vingt minutes, est ouverte à l'intention des citoyens.

Conformément aux *Arrêtés 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-074 du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19*, il a été convenu d'inclure à cette période les questions des citoyens reçues par courriel.

### **Propositions**

---

### **Gestion du territoire**

---

#### **CA1-2020-0273 Demande de dérogation mineure pour le 2060, avenue de l'Émérillon (lot 1 316 839) quartier Maizerets - GT2020-427**

---

Sur la proposition de madame la présidente Geneviève Hamelin appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, il est résolu, malgré l'avis numéro CCU1-2020-90 du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement, en date du 6 octobre 2020, d'accorder la dérogation mineure demandée afin d'autoriser, pour l'immeuble situé au 2060, avenue de l'Émérillon, sur le lot numéro 1 316 839 du cadastre du Québec, l'implantation d'un abri d'auto attaché à une distance variant entre 0 m et 0,50 mètre d'une ligne latérale de lot au lieu de 0,50 mètre comme indiqué à

Adoptée à l'unanimité

### **Loisirs, sports et vie communautaire**

---

**CA1-2020-0274** **Autorisation pour le versement de subventions à quatre organismes dans le cadre du *Programme de soutien financier Achat de matériel ou d'équipement* pour un montant totalisant 8 000 \$ - **LS2020-210** (CT-2503155)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, il est résolu d'autoriser le versement d'une subvention dans le cadre du *Programme Achat de matériel ou d'équipement* :

1° de 2 000 \$ à l'organisme *Club de tennis de table CHOPS* ;

2° de 2 000 \$ à l'organisme *Loisirs du Faubourg inc.* ;

3° de 2 000 \$ à l'organisme *Maison des enfants de St-Roch* ;

4° de 2 000 \$ à l'organisme *Service d'entraide Basse-Ville inc.*.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Circulation et stationnement**

---

**CA1-2020-0275** **Ordonnances numéros O-868, O-869, O-870 et O-871 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement et la circulation sur le réseau local relativement à la rue Bouffard, la rue Saint-Bernard et de la rue de l'Aqueduc, District de Saint-Roch-Saint-Sauveur - Quartier Saint-Sauveur - **TM2020-238****

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, il est résolu d'édicter les ordonnances numéro O-868, O-869, O-870 et O-871 de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou concernant le stationnement et la circulation sur la rue Bouffard, la rue Saint-Bernard et la rue de l'Aqueduc, relatives au Règlement R.C.A.1V.Q. 171, jointes en annexe au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire**

---

Aucune matière.

---

## Réglementation

---

### Avis de motion et projets de règlement

---

**CA1-2020-0276** **Modification avant adoption du projet de règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot numéro 1 212 982 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 403 (196 rue Saint-Paul) District du Cap-aux-Diamants - Quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire - GT2020-448***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean Rousseau, appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières, il est résolu d'adopter le projet du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot numéro 1 212 982 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 403;*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM1-2020-0277** **Avis de motion du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot numéro 1 212 982 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 403 (196 rue Saint-Paul) District du Cap-aux-Diamants - Quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire - GT2020-448***

---

Monsieur le conseiller Jean Rousseau donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme* afin de permettre au conseil d'arrondissement d'autoriser l'occupation d'un bâtiment sis au 196, rue Saint Paul et au 115, Quai Saint André, correspondant à la partie du territoire formée du lot numéro 1 212 982 du cadastre du Québec, par un usage du groupe C10 établissement d'hébergement touristique général.

Ce lot est situé dans la zone 11007Mb, localisée approximativement à l'est de la côte Dinan, au sud du Quai Saint-André, à l'ouest des rues Saint-Pierre et du Sault au Matelot et au nord de la rue des Remparts.

**CA1-2020-0278** **Modification avant adoption du projet de règlement intitulé *Règlement***

***modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot numéro 1 212 982 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 404 (196 rue Saint-Paul) District du Cap-aux-Diamants - Quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire - GT2020-448***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean Rousseau, appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières, il est résolu d'adopter le projet du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot numéro 1 212 982 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 404*, tel que modifié;

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM1-2020-0279** ***Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot numéro 1 212 982 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q. 404 (196 rue Saint-Paul) District du Cap-aux-Diamants - Quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire - GT2020-448***

---

Monsieur le conseiller Jean Rousseau donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme* afin d'autoriser l'occupation d'un bâtiment sis au 196, rue Saint Paul et au 115, Quai Saint André, correspondant à la partie du territoire formée du lot numéro 1 212 982 du cadastre du Québec, par un usage du groupe C10 établissement d'hébergement touristique général.

Ce lot est situé dans la zone 11007Mb, localisée approximativement à l'est de la côte Dinan, au sud du Quai Saint-André, à l'ouest des rues Saint-Pierre et du Sault au Matelot et au nord de la rue des Remparts.

**Adoption des règlements**

---

**CA1-2020-0280** ***Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à sa concordance au Programme particulier d'urbanisme du secteur sud de Saint-Roch, R.C.A.1V.Q. 388 (concordance PPU St-Roch) District de Saint-Roch-Saint-Sauveur - Quartier Saint-Roch - GT2020-398***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à sa concordance au Programme particulier d'urbanisme du secteur sud de Saint-Roch, R.C.A.1V.Q. 388*.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA1-2020-0281** **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier du Vieux-Limoilou en regard de l'empiètement d'un escalier en cour avant et de l'aménagement d'un tablier de manoeuvre, R.C.A.1V.Q. 398 (Ajout Vieux-Limoilou) District de Limoilou - Quartier Vieux-Limoilou - [GT2020-225](#)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault, appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier du Vieux-Limoilou en regard de l'empiètement d'un escalier en cour avant et de l'aménagement d'un tablier de manoeuvre*, R.C.A.1V.Q. 398.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA1-2020-0282** **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux zones 11033Mb et 11103Mb aux fins de sa concordance au programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire, R.C.A.1V.Q. 402 (Amérique-Française et 165 Grande Allée Est) District du Cap-aux-Diamants - Quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire - [GT2020-308](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean Rousseau, appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux zones 11033Mb et 11103Mb aux fins de sa concordance au programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire*, R.C.A.1V.Q. 402 (Amérique-Française et 165 Grande Allée Est) District Cap-aux-Diamants, Quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Deuxième période de questions des citoyens**

---

Toutes les questions reçues par courriel ayant été lues et répondues, cette période n'est pas tenue.

**Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil**

---

Une deuxième période d'intervention, d'une durée maximale de quinze minutes, est ouverte à l'intention des membres du conseil.

**Clôture**

---

Conformément aux dispositions de l'article 33 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou sur la régie interne et la*

*procédure d'assemblée*, R.C.A.1V.Q. 1, la présidente, madame Geneviève Hamelin, déclare la séance close à 17 h 54 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Geneviève Hamelin  
Présidente de  
l'Arrondissement

Cindy Rousseau  
Assistante-greffière  
d'arrondissement